

# Aspects choisis de la fiscalité des personnes morales

30 septembre 2021 et 01 octobre 2021  
(Lausanne, 2 journées entières ou formation en ligne)

## Public visé

- Avocats
- Juristes
- Consultants
- Conseillers fiscaux
- Membres de l'administration fiscale
- Praticiens confrontés aux problématiques fiscales

## Contenu

- Derniers développements en matière de fiscalité des personnes morales en Suisse
- Présentation des lois, jurisprudences et circulaires récentes dans une perspective pratique
- Aperçu des projets de réforme discutés sur la scène internationale

## Conditions-cadres

Disposer de bonnes connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la fiscalité

## Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les développements récents de la fiscalité suisse et internationale des personnes morales.

Vous saurez

- Appliquer ces règles et pratiques.
- Identifier les évolutions prochaines de la fiscalité des personnes morales.

## Responsables du séminaire

**Jean-Marie Hainaut**, Associé EY, Titulaire du brevet d'avocat, Expert fiscal diplômé

**Fabien Liégeois**, Docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg et d'enseignement à Neuchâtel, Counsel CMS von Erlach Partners SA, LL.M. (Chicago), Expert fiscal diplômé

## Conférenciers

**Nicolas Bach**, Conseiller fiscal Administration fiscale cantonale genevoise, Docteur en droit

**Nicolas Bonvin**, Associé EY, Expert fiscal diplômé

**Michael Boson**, Bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise, Inspecteur fiscal auprès de la Division Contrôle externe de l'Administration fédérale des contributions

**Patrick Conrady**, MLaw, Associé gérant TVA Solutions Sàrl, Lausanne-Genève, Expert fiscal diplômé

**Rébecca Dorasamy**, Avocate Lenz & Staehelin, LL.M., Experte fiscale diplômée

**Gregory von Gunten**, Avocat, Associé fondateur de l'Etude Lenoir Delgado & Associés, Expert fiscal diplômé

**Pierre-Marie Glauser**, Professeur à l'Université de Lausanne, Associé Oberson Abels SA, avocat, Dr en droit, lic. oec. HSG, Expert fiscal diplômé

**Jean-Marie Hainaut**, (voir ci-dessus)

**Cédric Hyde**, Groupe Merck, Vice-président du Groupement des Entreprises Multinationales, Expert fiscal diplômé

**Nelly Iglesias**, Associée fondatrice de l'Etude IFN Tax & Law, avocate, Experte fiscale diplômée

**Jan Langlo**, Directeur de l'Association de Banques Privées Suisses, Titulaire du brevet d'avocat, LL.M., Expert fiscal diplômé

**Fabien Liégeois**, (voir ci-dessus)

**Ferdinando Mercuri**, Associé Deloitte SA, Expert fiscale diplômé

**Andrio Orler**, Associé CMS von Erlach Partners SA, LL.M. (NYU), Secrétaire du Comité de l'IFA Suisse, Expert fiscal diplômé

**Yi-Xin Tseng**, Directrice KPMG SA, Experte fiscale diplômée

**Julien Witzig**, Avocat Schellenberg Wittmer, Expert fiscal diplômé

Séminaire fiscal



<b>Date</b>
30.09. et 01.10.2021 2 journées entières
<b>Lieu</b>
Royal Savoy Hôtel & Spa Avenue d'Ouchy 40 1006 Lausanne www.royalsavoy.ch
<b>Formation en ligne</b>
La formation en ligne s'effectue via le système de vidéoconférence ZOOM.
<b>Prix du séminaire en présentiel et en ligne</b>
CHF 1300.– non-membre CHF 1100.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse ou membre OREF
<b>Sont compris en présentiel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ toute la documentation (version papier et numérique)</li> <li>▪ café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café</li> <li>▪ TVA 7,7%</li> </ul>
<b>Sont compris en ligne</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ toute la documentation (version papier et numérique)</li> <li>▪ accès ZOOM</li> <li>▪ TVA 7,7 %</li> </ul>
<b>Directives concernant la formation continue</b>
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 16 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Programme Jour 1 (jeudi 30 septembre): Fiscalité interne

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.10	Introduction	Responsables du séminaire
09.10–10.10	Transfert de pertes et évation fiscale	Fabien Liegeois & Grégory von Gunten
10.10–10.40	Jurisprudences choisies en droit interne	Nelly Iglesias
10.40–11.00	Pause-café	
11.00–12.00	Prêt de la société à l'actionnaire	Ferdinando Mercuri
12.00–12.30	Flash: restructurations (mise à jour de la Circulaire 5): aperçu critique	Andrio Orler
12.30–14.00	Repas de midi	
14.00–15.00	Assainissements: problèmes pratiques	Julien Witzig
15.00–15.30	Flash: Succession fiscale en matière de TVA: implications de l'ATF 146 II 73	Patrick Conrady
15.30–16.00	Pause-café	
16.00–17.00	Cash Pooling	Yi-Xin Tseng & Michael Boson
17.00–17.15	<b>Evènement:</b> Les mots de Thomas Wiesel	
17.30	Apéritif et repas du soir (sur inscription)	

## Jour 2 (vendredi 1<sup>er</sup> octobre): Fiscalité internationale

	Thèmes	Conférenciers
08.30–10.00	Introduction d'un taux minimum d'imposition (BEPS – pilier 2) et perspectives en Suisse <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Exposé du Prof. Pierre-Marie Glauser</li><li>▪ Exposé de M. Nicolas Bach</li><li>▪ Panel avec la participation de M. Cédric Hyde</li></ul>	
10.00–10.30	Taxe au tonnage: état des lieux	Jan Langlo
10.30–11.00	Pause-café	
11.00–12.00	Financement intragroupe international – limitation de la déduction des intérêts	Nicolas Bonvin
12.00–12.30	Jurisprudences choisies en droit international	Nelly Iglesias
12.30–14.00	Repas de midi	
14.00–15.00	Entités à double résidence	Rebecca Dorasamy
15.00–16.00	Prix OREF	
16.00–16.20	Pause-café	
16.20–17.20	Actualité des placements collectifs de capitaux: lieu d'administration, commissions, remboursement des impôts étrangers, L-QIF	Jean-Marie Hainaut

### Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

#### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

#### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

#### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).